

**CLASSEMENT SANS SUITE
D'UNE DECLARATION PREALABLE**

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Dossier déposé incomplet le 19 Octobre 2022
Par : Monsieur Pascal ALBISELT Demeurant à : 22 rue d'Artois 68270 WITTENHEIM Pour : Construction d'une pergola Sur un terrain sis à : 22 rue d'Artois Cadastré : 71 0120

référence dossier
N° DP 068 376 22 J 0195

Destinations : Habitation

Monsieur,

Vous avez déposé le 19/10/2022 à la mairie de WITTENHEIM une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Par lettre notifiée le 24/10/2022 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DP07. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

DP08-1. Fournir une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]

DP08. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de WITTENHEIM en date du **24/01/2023**, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de **rejet**.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à WITTENHEIM

Le 6 mars 2023

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Travaux Publics, à l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

